

son confluent avec le Nag tchou. Cependant les caravanes qui vont à Ta-tsien-lou et à Si-ning ou en viennent passent par cette localité et lui donnent quelque mouvement et quelque importance. Peu avant notre départ, nous y vîmes une caravane envoyée à Ta-tsien-lou par le Pan-tchen rin-po-tché de Ta-chi-lhoun-po ; elle était conduite par trois nobles lamas et se composait de cent hommes armés et de sept cents bêtes de somme ; nous la rejoignîmes en route et la retrouvâmes encore à Gyé-rgoun-do. Dans la bonne saison, le mouvement est plus considérable et les pâtres des environs s'y rendent de plusieurs jours et même d'un mois de distance pour y vendre leur laine et leurs peaux, s'y procurer le thé et la farine dont ils ont besoin.

Tel est le chef-lieu du département de Nag-tchou, département vaste, mais ne comptant pas plus de dix mille habitants. Deux préfets y règnent, l'un religieux et l'autre laïque, selon la coutume du Tibet qui veut que, dans la plupart des fonctions administratives, l'élément religieux et l'élément laïque soient côte à côte et se surveillent mutuellement. Les deux préfets sont censés prendre toutes les décisions de concert, et, en réalité, le laïque n'a aucune peine à s'accorder avec le religieux, car il veut tout ce que fait son collègue. A l'occasion du séjour en ce lieu de deux personnes aussi dangereuses que nous l'étions, le gouvernement de Lha-sa prit un surcroît de précautions : il envoya un nouveau préfet qui devait remplacer celui en exercice dès notre départ, et, en attendant, le surveiller. On l'avait choisi parmi les moines de Sé-ra qui sont les plus impérieux, les plus durs au peuple, les plus intolérants, les plus hostiles aux Européens de tous les moines du Tibet. Il s'enferma dans le couvent, n'eut aucune relation avec nous et chaque jour interpellait le préfet à notre sujet : « Qu'est-ce qu'ils font ? qu'est-ce qu'ils disent ? qu'est-ce qu'ils demandent ? quand s'en vont-ils ? surtout soyez discret et pas de faiblesse. » Le gouvernement de Lha-sa comprenait très bien et même s'exagérait un peu l'importance de la concession que nous lui avions arrachée. Nous avons créé un précédent embarrassant pour lui en portant atteinte au principe sacro-saint de l'inviolabilité du territoire tibétain ; car ce n'est pas